

DP-2023-24

Élaboration d'orientations techniques pour faire évoluer les cartes de la température en surface et de la température de l'air au Canada

QUESTIONS ET RÉPONSES 1

- Q1 :** Conformément au document **Demande de propositions (DP) n° 2023-24**, faut-il fournir une lettre d'appui pour le comité et les deux contacts actifs de chaque catégorie organisationnelle avec qui le soumissionnaire entretient actuellement une relation?
- R :** Il n'est pas nécessaire de soumettre une lettre d'appui avec la proposition; le nom et les coordonnées (organisme, titre de poste et courriel) des contacts suffisent.
- Q2 :** Quelle est la différence entre le soumissionnaire et l'équipe de projet? Chaque soumissionnaire doit-il faire partie d'une équipe de projet? Par exemple, si on demande au soumissionnaire de fournir trois exemples en lien avec la proposition, doit-il fournir trois exemples ou faut-il soumettre un total de trois exemples pour toute l'équipe de projet?
- R :** Le « soumissionnaire » est la personne ou l'organisme qui soumet la proposition. L'équipe de projet comprend les personnes qui participent activement à l'exécution du projet. Les deux ne s'excluent pas mutuellement et, dans de nombreux cas, se chevauchent.